

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNE DE MVANGAN

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

MVANGAN MUNICIPALITY

INTERNAL TENDER BOARD OF PUBLIC
CONTRACTS

ADDITIF N°01/A/AONO/MO/C-MVANGAN/CIPM/2026

Modifiant certaines dispositions des

- DAON°001/AONO/PU/C-MVANGAN/CIPM/2026 DU 06/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE HANGARS COMMUNAUTAIRES EN DEUX (02) LOTS, DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MVANGAN, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD
- DAO OUVERT N° 002/AONO/PU/ C- MVANGAN/CIPM/2026 DU 06/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MVANGAN, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD, EN PROCEDURE D'URGENCE

Les observations ci-après sont à prendre en compte lors d'élaboration des offres par les soumissionnaires :

Bien vouloir lire aussi bien dans l'AAO que le RPAO

Au lieu de

Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , **acquitté à la main**, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à *FCFA* et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Lire plutôt

Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , **acquitté à la main**, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics, dont la liste figure dans la



pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à FCFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

NB : Ladite caution doit être accompagnée du récépissé de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC).

15. Critères d'évaluation

Au lieu de

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment:

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;

Lire plutôt

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis **ou du récépissé de dépôt et de consignation de la CDEC;**

Le reste sans changement.

COPIE :

- DDMAP/MVILA
- ARMP
- PRESIDENT CIPM
- AFFICHAGE/CHRONOS/-

Mvangan, le **20 FEV 2026**
Le Maire de la Commune de Mvangan
(MAITRE D'OUVRAGE)

